



UNIVERSITÉ
de Cergy-Pontoise

INSTITUT D'ETUDES JUDICIAIRES

EXAMEN D'ACCES AU CRFPA

Session 2011

DROIT COMMERCIAL ET DES AFFAIRES

Mardi 20 septembre 2011

15H 30 - 18 H 30

Article 11 de l'arrêté du 11 septembre 2003

« Lors des épreuves, les candidats peuvent utiliser les codes et recueils de lois et décrets annotés, à l'exclusion des codes commentés. Ils peuvent également se servir de codes ou recueils de lois et décrets ne contenant aucune indication de doctrine ou de jurisprudence sans autres notes que des références à des textes législatifs ou réglementaires. Tout incident est soumis au jury, qui peut prononcer la nullité de la composition »

Cas pratique IEJ/ Droit des affaires/ 2011

M. Mozard, actionnaire de la SA Périclès (société cotée) et détenant 7% du capital social, ne pourra se rendre à l'assemblée générale qui se tiendra à la fin de l'année. Pourra-t-il donner une procuration à M. Vivaldi, actionnaire de la SA Bach ? M. Mozard, d'ailleurs, n'est pas content car M. Jules, président du conseil d'administration de la SA Périclès cumule son mandat avec un contrat de travail. Or, lorsqu'il a acheté ses actions, on lui a distribué un document dans lequel il était affirmé que la société respectait les recommandations du MEDEF¹ et selon l'une de ces dernières, le directeur général, le président du conseil d'administration et les directeurs généraux délégués ne devraient pas cumuler leur mandat avec un contrat de travail². Par ailleurs, concernant une convention passée entre le directeur général, M. César, et la société, M. Mozard estime que les actionnaires auraient dû, au moins, être informés, même s'il ne conteste pas le caractère courant de l'opération.

M. Mozard a d'autres soucis. Il loue, depuis le 1^{er} septembre 2004 des locaux à M. Brutus, en vue de la vente d'ouvrages juridiques, rue Soufflot à Paris. Or, grande est sa grande surprise lorsque passant devant le magasin, il découvre que M. Brutus vend désormais des sandwiches et des boissons. M. Mozard, furieux, le menace d'expulsion. M. Brutus, estimant qu'il a toujours payé son loyer, finit par l'insulter et le frappe avec une vieille édition du code de commerce.

Vous êtes l'avocat de M. Mozard : vous devez donc apporter des solutions juridiques aux questions qui se posent dans le cadre de cette consultation.

Documents autorisés : code de commerce, code civil.

¹ Mouvement des Entreprises de France.

² On notera que le conseil d'administration a donné son accord à ce cumul. Actuellement, ce conseil est composé de 12 membres : M. Jules, M. Antoine, M. Paul, Melle Olivia, M. Jacques (titulaire d'un contrat de travail), Mme Henriette (titulaire d'un contrat de travail), M. Louis, M. Alex, M. François, Melle Lucia, M. Boris (titulaire d'un contrat de travail) et M. Gérard.